



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Monsieur Guillaume RUET

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre
PRIBETICH
Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-
SAVINA

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Travaux de mise en accessibilité PMR des quais de la Gare de Dijon Ville – Avenant n°2 à la Convention avec SNCF Réseau, la Région Bourgogne Franche Comté et l'État pour le financement des travaux**

Plusieurs conventions de financement (CFi) concernant les études, les travaux préparatoires et l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises et la réalisation des travaux pour la mise en accessibilité PMR des 5 quais et du passage souterrain de la Gare de Dijon Ville ont été signées :

- Une CFi d'un montant de 390 000 € courants HT relative à l'étude de niveau avant-projet/projet (APO) portant sur le quai 3 signée le 22 septembre 2016,
- Une CFi d'un montant de 330 000 € courants HT relative à l'actualisation de l'étude préliminaire et à l'étude de niveau d'avant-projet (AVP) portant sur les autres quais (1,2,4,5) signée le 22 septembre 2016,
- Une CFi d'un montant de 1 000 000 M€ courants HT pour porter les études à un niveau Projet (PRO) de tous les quais signée le 14 septembre 2017,
- Une CFI d'un montant de 3 200 000 € courants HT pour engager les travaux préparatoires et élaborer les dossiers de consultation des entreprises (DCE) signée le 11 décembre 2018, de sorte à être en capacité de lancer le processus d'achat pour réaliser les travaux en 2020 et 2021,
- Une CFI d'un montant de 34 500 000 € courants HT pour engager les travaux signée le 5 novembre 2019, avec une décomposition de l'opération en 2 phase : une tranche ferme correspondant aux travaux des quais 4 et 5 prévus en 2020 et une tranche optionnelle correspondant aux travaux des quais 1, 2 et 3 prévus en 2021,
- Une convention cadre relative au financement des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Dijon ville signée par l'Etat et SNCF Réseau le 20 novembre 2019,
- Une convention annuelle portant engagement financier de l'Etat au titre de l'année 2020 relative au financement des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Dijon-ville signée par l'Etat et SNCF Réseau le 27 avril 2020,
- Une convention annuelle portant engagement financier de l'Etat au titre de l'année 2021 relative au financement des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Dijon-ville signée par l'Etat et SNCF Réseau le 21 avril 2021,

La participation de Dijon métropole à ces études et aux travaux des quais 4 et 5 s'est élevée à 2 M€.

Ce rapport fait suite aux rapports présentés aux instances délibératives de Dijon métropole du 17 décembre 2015, du 15 juin 2017, du 15 novembre 2018, du 19 septembre 2019 et du 30 juin 2021.

Il a pour objet la prolongation du délai de réalisation des travaux initialement fixé à 24 mois, ainsi que la durée de la convention initiale qui arrive normalement à son terme le 5 mai 2023, afin de pouvoir achever les derniers travaux, de recevoir les factures correspondantes et de régler le dossier de réclamation présenté par l'entreprise titulaire du marché principal de génie civil.

Il est donc proposé de prolonger le délai de réalisation et de caducité de la CFi du 5 novembre 2019 : la durée prévisionnelle des travaux passe de 24 à 48 mois et le terme de la convention de financement initiale devient le 5 mai 2024.

Un avenant n°2 à la convention de financement signée le 5 novembre 2019 entre l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, Dijon métropole et la SNCF doit donc être passé pour acter ces nouveaux délais.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention du 5 novembre 2019 entre l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, et SNCF Réseau, relative au financement des travaux de mise en accessibilité PMR de la gare de Dijon Ville.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à effectuer des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention et à signer la convention définitive ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN